

SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

9 € le repas livré

(tarif au 1^{er} juillet 2012, révisable)
(1 potage, 1 entrée, 1 plat, 1 laitage, 1 dessert)

50 % de réduction d'impôts

(sur le prix du portage uniquement)

Qui livre les repas ?

La livraison des repas par liaison froide est assurée, dans la matinée par 2 aides à domicile de l'association ADMR de Vitré. Le service fonctionne du lundi au vendredi (pour les week-ends, les repas sont livrés le vendredi). Le nombre de repas livrés à domicile est libre. Il correspond à vos besoins et vous pouvez le modifier à votre convenance.

Des aides financières possibles :

Conseil général (APA, aide sociale), caisse de retraite,...

Ces organismes peuvent prendre en charge une partie du coût du portage de repas. CESU pré-financé par l'employeur accepté.

Un coût attractif :

Réduction d'impôts possible sur le coût du portage. Pas de frais de dossier.



48 boulevard des Jacobins – BP 10327 – 35503 VITRE CEDEX

Tél : 02.99.75.03.03 – Fax : 02.99.75.37.23

Mail : admr-vitre@admr35.org

www.admr35.org/vitre

Heures d'ouverture :

8h30-12h30 et 14h00-18h00



QUALITE	Version n°1	Modifié le 13/01/2013	Validé par	Page 1 sur 1
ADMR Multiservices de Vitré	V:\QUALITE\VITRE 2\6 - GESTION DOCUMENTAIRE\A11B - GERER LES DOCUMENTS QUALITE\A11B1 - DOCUMENTS VIERGES\1 - BULLETINS COMMUNAUX\ARTICLES DES DIFFERENTS SERVICES\3 - Présentation portage de repas.doc			